

## CEEG – AG du 6 novembre 2009 – Mot de la trésorière

Bonsoir,

Comme mentionné par notre président et le comité, l'activité du centre d'étude économique de Genève pour l'année 2008/2009 s'est recentrée sur la formation continue. L'organisation de 3 séminaires a généré des recettes d'un montant de CHF 23'700 et des dépenses pour CHF 23'388.05 soit un résultat positif de CHF 311.95. Les 3 conférences, gratuites pour les membres, ont généré des recettes s'élevant à CHF 500 et des dépenses d'un montant de CHF 5'952.40 soit une perte de CHF 5'452.40. Ainsi selon la décision prise lors de l'assemblée générale en date du 19 février 2009, les coûts des séminaires et conférences ont été pris en charge par le fonds de formation soit CHF 5'140.45. Petite précision quant aux dépenses des séminaires et conférences, celles-ci correspondent aux coûts des conférenciers, aux frais administratifs pour l'organisation de ceux-ci ainsi qu'à la location de la salle, petite restauration et au matériel mis à disposition.

Comme vous pouvez le constater, l'exercice écoulé présente un résultat de CHF 902.05, ce résultat est principalement dû à une réévaluation des titres ainsi qu'à une diminution des frais d'assemblée et frais administratifs.

En effet :

### **Recettes :**

L'année 2008/2009 présente une légère augmentation des cotisations membres, soit environ 5.4% par rapport à l'année précédente. L'objectif du CEEG est bien entendu d'augmenter chaque année le nombre de ses membres.

Comme mentionné ci-dessus, une réévaluation des titres au 31 août détenus auprès de l'UBS a été effectuée pour un montant de CHF 4'960.- La valeur des titres de CHF 66'605 correspond à la valeur du marché au 31.08.2009.

### **Dépense :**

En référence au rapport du président –« ECONOMISER » est le mot à la mode sans pour autant diminuer la qualité de prestations du centre.

Ainsi le coût de l'assemblée générale organisée au bowling de Meyrin pour l'exercice 2007/2008 a occasionné des frais s'élevant à CHF 2'340.50 soit une diminution d'environ 87% par rapport à l'année dernière.

Les frais de secrétariat et d'administration présentent également une légère baisse. Une provision « frais de comité » d'un montant de CHF 2'000 a été annulée ainsi qu'une provision « site internet » de CHF 1'100.

Pour ce qui est des autres frais, ils sont en ligne avec le budget établi pour 2008/2009.

**Bilan :**

Le débiteur (IFAGE) a payé le montant de CHF 26'856.30 au mois de septembre 2008. Le CEEG dispose encore de liquidités suffisantes pour continuer son activité. Et pour couvrir le déficit des conférences, un prélèvement de CHF 5'140.45 a été effectué sur le fonds de formation.

Laure Dénéreaz

Trésorière

Genève, le 6 novembre 2009